



DELIBERATION N°20140103 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2014

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 5 septembre 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 3 représentés, 1 excusé, 1 absent, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT (à partir de 19 h 48) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN , adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; Mme Marie-Christiane DUTRUC ; Mme Marie-Françoise GUICHARD ; Mme Bernadette JACQUET (à partir de 18 h 47) ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; Mme Antoinette FRATTA ; Mme Michelle GALLAND ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. RIVAT Jean-Paul qui donne pouvoir à M. CADEGROS Régis (jusqu'à 19 h 48).
- M. CIGNA Alexandre qui donne pouvoir à Mme FLECHET Andonella.
- M. KIZIRIAN Philippe qui donne pouvoir à M. VALETTE Stéphane.

EXCUSE ou ABSENT :

- M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Bernadette JACQUET (jusqu'à 18 h 47).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA.

-----oooOooo-----

O B J E T :

EXERCICE BUDGETAIRE 2014 - BUDGET PRINCIPAL - DECISION MODIFICATIVE N°2

M. CADEGROS REGIS EXPOSE CE QUI SUIT :

Conformément à la législation en vigueur les prévisions inscrites au Budget Primitif de l'année peuvent être modifiées au cours de l'exercice par l'assemblée délibérante. Il est proposé d'apporter les modifications suivantes au titre de la décision modificative n°2 :

Cette décision modificative intervient au titre des modifications de crédits suivantes :

- Ré-imputations des sommes prévues pour les activités périscolaires

Section de Fonctionnement :

Dépenses			
Somme de Montant			
Chapitre	compte	Fonction budgétaire	Total
011	6042 - Achat presta° service sauf terra	255 - Classes de découverte et autres	250,00 €
Total 011 - Charges à caractère général			250,00 €
67	6745 - Subv. aux pers. droit privé	255 - Classes de découverte et autres	9 000,00 €
Total 67 - Charges exceptionnelles			9 000,00 €
012	64111 - Rémunération principale	255 - Classes de découverte et autres	-64 250,00 €
Total 012 - Charges de personnel			-64 250,00 €
023	023 - Virement section investissement	01 - Opérations non ventilables	55 000,00 €
Total 023 - Virement section investissement			55 000,00 €
Total général			0,00 €

Recettes			
Recettes			
Chapitre	compte	Fonction budgétaire	Total
Total général			

Section d'Investissement :

Dépenses			
Somme de Montant			
Chapitre	compte	Fonction budgétaire	Total
21	2188 - Autres immo corporelles	255 - Classes de découverte et autres	5 000,00 €
			50 000,00 €
Total 21 - Immobilisations corporelles			55 000,00 €
Total général			55 000,00 €

Recettes			
Recettes			
Chapitre	compte	Fonction budgétaire	Total
021	021 - Virement de la section de fonct	01 - Opérations non ventilables	55 000,00 €
Total 021 - Virement de la section de fonct			55 000,00 €
Total général			55 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 30 voix pour, 8 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** les mouvements constituant la décision modificative n° 2 au budget principal de l'exercice 2014, s'équilibrant en dépenses et en recettes pour chacune des sections, tel que détaillé ci-dessus.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 16 septembre 2014
Le maire,
Signé :
Hervé REYNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140915-dl20140103-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2014